

NOS AVANTAGES

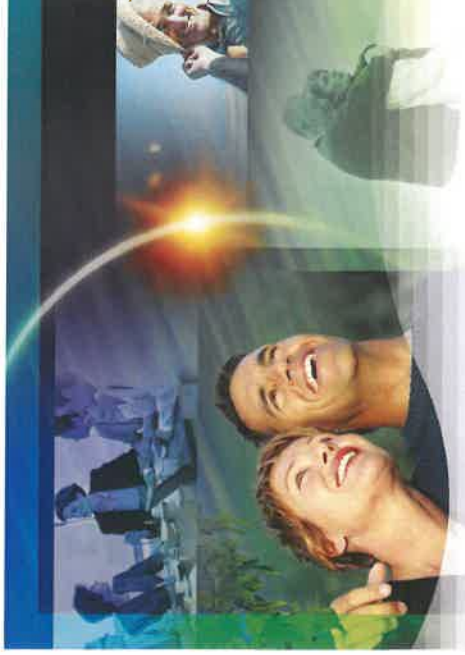
- Un tiers payant sur toute la France auprès de toutes les entreprises de pompes funèbres
- Un capital versé rapidement
- Un tarif compétitif
- Une offre complète et adaptée
- Une couverture dès l'affiliation
- Un produit et des formalités d'affiliation simples
- Une garantie qui se cumule avec tous les régimes de prévoyance

LES PLUS

- Une habilitation par la préfecture de police pour l'organisation des obsèques
- Une totale indépendance vis à vis des opérateurs funéraires et des assureurs
- Une certification ISO 9001 version 2008, gage de qualité, de fiabilité et de performance

VOS CONTACTS

- Le COS de Maine-et-Loire pour votre affiliation au 02.41.24.18.85 ou www.cos49.org cos49@free.fr.
- Le service commercial de Henner département La Garantie Obsèques au 01.49.70.27.51



Comité des œuvres sociales
de Maine-et-Loire

N° de contrat : GOA 685

en partenariat avec

HENNER
et

L'association La Garantie Obsèques



* L'offre LA GARANTIE OBSÈQUES a été conçue en partenariat par l'Association La Garantie Obsèques et HENNER, société agréée pour la présentation d'opérations d'assurance, qui en assure également la distribution et la gestion. Le volet assurance décès et assistance résulte de contrats groupe souscrits par auprès d'Allianz Vie et de Garantie Assistance. Le volet services associés est organisé par l'Association La Garantie Obsèques.

HENNER Département La Garantie Obsèques, SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Paris B 323 377 739 - Siège social : 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur www.orias.fr) - Relevé du contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - Service réclamations : Département Qualité 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 - Tél : 01 40 82 43 67 ou 01 40 82 43 40 - Fax : 01 45 96 04 57 - E-mail : garantie.obsèques@henner.fr - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification - Certificat n°122 190

L'OFFRE LA GARANTIE OBSÈQUES* EST RÉSERVÉE AUX AGENTS DU COS DE MAINE ET LOIRE

➔ Une garantie financière :

- Une **garantie fixe (1)** quelle que soit la cause du décès
Agents de moins de 65 ans : 2 000 €
Agents de 65 ans et plus : 762,25 €
- Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé
- Immédiate dès l'affiliation (2)

➔ Une assistance aux familles :

☎ 01.53.21.24.27

● Assistance rapatriement :



Organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès au domicile habituel (3) ou au lieu d'inhumation en France Métropolitaine en cas de décès à l'étranger.

(1) la garantie est limitée aux frais réellement engagés à concurrence de 2 000 € pour les enfants de moins de 12 ans

(2) en cas de décès par accident. 3 mois après en cas de décès par maladie

(3) si le décès a lieu à plus de 50 km du domicile habituel

● Assistance administrative et morale :

Une équipe d'assistance apporte aide et réconfort à la famille proche d'un participant décédé et renseigne sur les formalités et démarches administratives à accomplir, tant auprès des autorités publiques que des entreprises de Pompes Funèbres.

● Assistance juridique

Une équipe de juristes fournit, immédiatement ou après recherche documentaire, tout renseignement relatif à une succession.

- La protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs pratiqués.

- Les accords privilégiés auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres (4) permettant d'obtenir abondements et remises sur certains articles.

- La possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement adhérent. (5)

☎ 01.40.82.43.67

➔ Un tarif attractif :

Agents de moins de 65 ans :

- 13,80 €/an pour une personne seule
- 27,60 €/an pour une famille (vous, votre conjoint (6) et vos enfants (7)).

Agents de 65 ans et plus :

- 29,16 €/an pour une personne seule
- 48,00 €/an pour une famille (vous, votre conjoint (6) et vos enfants (7)).

(4) OGE/FFG, Borniol, Roblot, P. F. Ouest Parisien, Roc-Eclere, Union Funéraire de France, VF Assistance, Espace Funéraire Ponsy, Point Funéplus, Le Choix Funéraire, FUNECAP, Pompes Funèbres Pascal LECLERC.

(5) sous réserve que l'affilié en fasse la demande dans les 6 mois suivant la cessation de sa garantie

(6) ou concubin (certificat de concubinage ou attestation sur l'honneur signée par les deux intéressés et par deux témoins) ou partenaire lié par un PACS

(7) à charge au sens du code général des Impôts